

## **MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE POUR L'ABONNEMENT ET COMMUNICATIONS DE TELEPHONIE FIXE**

**Article L2131-1 du code de la commande publique**

**Année 2024**

### **CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES**

#### **ARTICLE 1 : Objet du marché**

Le présent marché a pour objet l'abonnement et communications en téléphonie **fixe** pour le collège La Perrière à Soucieu en Jarrest (Rhône).

Actuellement, le collège est facturé avec 3T0 et 6 SDA, Facture globale moyenne mensuelle (communications au compteur incluses) de 261,97€.

Le collège doit conserver le numéro fixe 04 72 31 80 70, ainsi que ces lignes directes. L'établissement n'a pas de besoin en matériel de téléphonie. Possibilité d'abonnement illimité.

#### **ARTICLE 2 : Procédure de passation**

Marché à procédure adaptée selon les modalités de l'article L.2131-1 du code la commande publique.

La publicité est effectuée par la mise en ligne sur le site AJI : <https://mapa.aji-france.com>

La procédure est dématérialisée. Les offres doivent être déposées avant le :

**VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2024 à 12 HEURES, DERNIER DELAI** sur la plateforme AJI

Les offres doivent comporter :

- Le devis détaillé (coût de l'abonnement T0 et SDA, autres prestations, délai d'intervention en cas de panne)
- La présentation de la société et ses références
- Le présent document
- L'acte d'engagement dûment complété et signé

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **ARTICLE 3 : DUREE DU MARCHE**

Le contrat sera prévu pour une durée de 36 mois à compter de sa date de signature (à compter du 1er JANVIER 2025).

### **ARTICLE 4 : PRIX**

Les prix sont fermes pour la durée du contrat.

Le paiement se fera à réception de la facture, qui devra être mensuelle et déposée sur le portail Chorus Pro.

La facture sera unique pour l'ensemble des prestations.

Le détail des communications devra être produit à l'appui de chaque facture.

Les factures sont réglées par mandat administratif dans les 30 jours à compter de la date de dépôt de la facture sur Chorus Pro.

### **ARTICLE 5 : NOTIFICATION DU MARCHE**

La notification du marché au titulaire retenu sera matérialisée par la signature d'un acte d'engagement par la personne responsable du marché. La notification sera opérée par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Etabli en deux exemplaires, le**

**Le pouvoir adjudicateur**

**Lu et approuvé**

**Nom et qualité du signataire**

**Mathilde BROTTET**

# LETTRE D'ENGAGEMENT

## **A1. Identification du candidat**

Le candidat déclare faire acte de candidature à la procédure de marché public sans formalités préalables engagé par le collège LA PERRIERE.

NOM OU DENOMINATION : .....

Adresse du siège social du candidat :

.....

Forme juridique : .....

Personne ayant pouvoir d'engager la société : .....

## **A2. Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché :**

Collège LA PERRIERE.

Objet du marché : abonnement et communications en téléphonie fixe

Date, prénom, nom et signature de la personne habilitée à engager la société :

## ACTE D'ENGAGEMENT

**Marché à procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique**

### **A – Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché**

Collège LA PERRIERE  
14, Chemin de la Maillarde  
69 510 SOUCIEU EN JARREST  
Tél. 04 72 31 80 70  
ce.06930461@ac-lyon.fr

Personne responsable du marché :  
Mathilde BROTTET, Principale du Collège La Perrière

Contact : Monsieur Alexandre DELORE, Secrétaire général  
Tél. 04 72 31 80 70 Mèl. : intendant.06930461@ac-lyon.fr

Objet du marché :

Abonnement et communications en téléphonie fixe

Comptable assignataire

Amandine CORBAUX, Agent comptable du Collège La Perrière

### **B – Engagement du candidat**

Nom, prénom et qualité du signataire

agissant pour :

! mon propre compte

pour le compte de la société : (nom et adresse, tél., SIREN, n°inscription au registre du commerce)

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières et des documents qui y sont mentionnés,

1. Je m'engage, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations demandées aux prix ci-dessous :

montant hors T.V.A. :

taux de la T.V.A. :

montant T.T.C.

montant T.T.C. arrêté en lettres à :

2. Compte à créditer.

N°

Banque

3. Mode de règlement

Mandat administratif

Délai maximum de paiement et taux des intérêts moratoires

Le délai maximum de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture ou du service fait.

En cas de dépassement du délai contractuel, le taux des intérêts moratoires est le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir augmenté de deux points.

4. Délai d'exécution

Pour un fonctionnement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025

5. Durée de validité de l'offre

L'engagement me lie pour la durée de validité des offres indiquée page 2 du dossier.

A \_\_\_\_\_, le

Le fournisseur,

### **C.- Réponse de l'administration**

**La présente offre est acceptée**

A Soucieu en Jarrest, le

La Principale,

Mathilde BROTTE

